

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit ACTELLIC SMOKE GENERATOR

1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination commerciale **ACTELLIC SMOKE GENERATOR**
N° référence 1071900 F - 1523668

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations recommandées

Fumigène insecticide et acaricide pour la désinsectisation des locaux, structures, matériels de stockage et de transport vides destinés au stockage des produits de récolte d'origine végétale.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise **NEWPHARM S.r.l.**
Adresse Via Tremarende, 24 / B – 35010 S. Giustina in Colle (PD)
- ITALIA
Tel / Fax / e-mail Tel: +39 049.9302876 – Fax: +39 049.9320087
e-mail: info@newpharm.it
Chargée de la fiche de données de sécurité: **info@newpharm.it**
Distributeur **NEODIS**
Adresse ZA du Pâtis – 10 rue Clément Ader – CS 60611
78519 Rambouillet cedex - FRANCE
Tel / Fax / e-mail Tel: +33 (0)1 34 94 19 22 - e-mail: adv@neodis.eu.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Société/organisme : INRS/ORFILA **01 45 42 59 59**
<http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Matières solides inflammables	Catégorie 2	H228
Toxicité aigue par inhalation	Catégorie 4	H332
Toxicité aquatique aigue	Catégorie 1	H400
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1	H410

Classification suivant Règlement (EU) 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage : Règlement (EU) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger ;

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit

ACTELIC SMOKE GENERATOR



Mention d'avertissement : Attention

INDICATIONS DE DANGER:

(H228) Solide inflammable.

(H332) Nocif par inhalation.

(H400) Très toxique pour les organismes aquatiques.

(H410) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CONSEILS DE PRUDENCE:

(P261) Eviter de respirer les fumées.

(P270) Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

(P273) Eviter le rejet dans l'environnement.

(P304 + P340) EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer librement.

(P312) appeler un CENTRE ANTI POISON ou un médecin en cas de malaise.

(P391) Recueillir le produit répandu.

(P501) Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

INDICATION SUPPLEMENTAIRE: (EUH401) Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et pour l'environnement

2.3 Autres dangers

Ce produit contient un composé anticholestérasique. Peut former un mélange air-poussière inflammable.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Nom	Numero CAS Numero CE	Classification CLP	Conc p/p.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit

ACTELIC SMOKE GENERATOR

Pyrimiphos - méthyl	29232-93-7 249-528-5	Toxicité aigue 4 : H302 Toxicité aquatique aigue 1: H400 Toxicité aquatique chronique 1: H410	22,5%
Chlorate de potassium	3811-04-9 223-289-7	Toxicité aigue 4 : H302 Toxicité aquatique aiguë 4 : H332 Toxicité Aquatique chronique 2 : H411 Matière solide comburante 1 : H271	16,5%

Pour le texte complet des indications de danger (H) reportez-vous à la section 16.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseil général : procurez vous l'emballage du produit, l'étiquette ou la FDS avant d'appeler le N° d'urgence du centre anti-poison ou un médecin

Inhalation : placer la victime à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, mettre en oeuvre la respiration artificielle. Maintenir le patient au chaud et au calme. Appeler le centre anti-poison ou un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver tout de suite avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un avis médical est nécessaire immédiatement.

Ingestion : si avalé demander un avis médical immédiatement et montrer le bidon ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes de l'inhibition de la cholinestérase

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers.

Voir 4 1.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- petits feu : utiliser de l'eau pulvérisée, une mousse extinctrice résistant aux alcools, une poudre ou du dioxyde de carbone
- grand feu ; utiliser de l'eau pulvérisée ou une mousse résistante aux alcools. Ne pas utiliser de jet d'eau compact car cela peut attiser et étendre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

- La combustion entraîne la formation d'une fumée noire et dense contenant des oxydes de carbone et d'autres gaz toxiques produits par la combustion (voir section 10). L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereuse pour la santé.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produitACTELIC SMOKE GENERATOR

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection: Utiliser un appareil respiratoire et des vêtements de protection contre l'incendie.
- Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau pulvérisée.
- Des mesures appropriées doivent être prises de sorte que les agents d'extinction contaminés ne sont pas dispersés dans l'environnement d'une manière incontrôlée.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et les procédures en cas d'urgence

- Eloigner de la zone touchée les personnes non impliquées dans l'intervention d'urgence.
- Porter des vêtements de protection, des gants, des lunettes de sécurité, des bottes et un appareil de protection pour le système respiratoire.
- Éliminer toutes les sources d'ignition du site contaminé.

6.2 Précautions environnementales

- Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et la terre.
- Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans le système de drainage ou a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de récupération

- Confiner avec de la terre ou un matériau inerte. Absorber le matériel et le ramasser en vue de son élimination auprès d'un organisme agréé en conformité avec les dispositions du paragraphe 13.
- Si nécessaire, retirez le sol fortement contaminé et recueillir dans des récipients pour éliminer en entreprises autorisées. Minimiser l'utilisation de l'eau pour prévenir la contamination de l'environnement. Note - si nécessaire voir les sections 8 et 13.

6.4 Référence à d'autres sections

En cas échéants, faire référence aux sections 7, 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

- Ne nécessite pas de protection particulière contre l'incendie.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Laver les mains et la peau exposée avant les repas et à la fin du travail.
- Pour la protection individuelle voir section 8.

7.2 Conditions du stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Aucune condition particulière de stockage n'est requise
- Conservez en sécurité dans un endroit frais, bien aéré, loin de la chaleur, flammes libre, étincelles et autres sources d'ignition.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit

ACTELIC SMOKE GENERATOR

- Tenir hors de la portée des enfants
- Tenir à l'écart des nourritures et boissons et de l'alimentation pour les animaux
Eviter l'exposition directe au soleil.

7.3 Utilisations finales spécifiques

- Produit phytopharmaceutique homologué : pour un usage correct de ce produit se référer aux dispositions de l'AMM et au mode d'emploi mentionnés sur l'étiquette.
- Ne pas utiliser en zone ATEX.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	Limite d'exposition	Type de limite d'exposition	Source
Pyrimiphos-méthyl	3 mg/m ³	8 h TWA	Syngenta

Les recommandations qui suivent concernent le contrôle du niveau d'exposition des personnes lors de la fabrication, la formulation et l'emballage du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Un équipement de protection spécifique des yeux / du visage n'est normalement pas requis. Suivre les instructions concernant la protection des yeux spécifiques au site.
- Un équipement de protection spécifique de la peau: n'est normalement pas requis. Suivre les instructions concernant la protection de la peau spécifiques au site.
- Le port des gants de protection n'est pas habituellement requis. Choisir des gants adaptés au travail à effectuer.
- Protection respiratoire: en cas de dépassement de la valeur seuil du composant du mélange, rapporté à l'exposition quotidienne dans le lieu du travail, porter une masque avec filtre approprié.

Les lieux de travail doit être suffisamment aérés. Lorsque cela est possible, installer une sortie d'échappement locale et des systèmes de remplacement d'air général. Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous de la limite d'exposition, il est nécessaire de faire usage de protection respiratoire appropriée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Apparence	Granulé solide
Odeur	Faible, caractéristique
pH (t.q. à 20 °C)	Non disponible
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition initial	Non disponible
Point d'inflammation	Non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produitACTELIC SMOKE GENERATOR

Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide / gaz)	n.a.
Limite supérieure / inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non explosif
Liposolubilité	Soluble dans les solvants organiques
Hydrosolubilité (30°C)	Faiblement soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol / eau	Non disponible
Température d'autoinflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non oxydant
Poids spécifique à 20 °C	Non disponible
Densité relative (20°C)	1,03 g/ml

9.2 Autres informations

- Prends feu à une température minimale de : 475 ° C
- Prends feu avec une énergie minimale de : > 0,5 J

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

- Voir section 10.3

10.2 Stabilité chimique

- Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage

10.4 Conditions à éviter

- Tenir loin des flammes libres, étincelles et autres sources d'ignition

10.5 Matières incompatibles

- Aucune substance pouvant conduire à la formation de composés toxiques ou de réaction exothermique n'est connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Lors de la décomposition thermique ou en cas d'incendie des vapeurs potentiellement dangereuses pour la santé peuvent être émises.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë orale (rat): LD50 >5000 mg/kg
- Toxicité aiguë cutanée (rat): DL50 >2000 mg/kg
- Toxicité aiguë - Inhalation (rat femelle): CL50 3,22 mg/l, 4 h
- Toxicité aiguë - Inhalation (rat male): CL50 3,40 mg/l, 4 h

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produitACTELIC SMOKE GENERATOR

Inflammation de la peau/irritation : non irritant. Déduit des composants.

Dégâts sérieux aux yeux/irritation des yeux : non irritant. Déduit des composants

Sensibilisation respiratoire ou de la peau : non sensibilisant de la peau Déduit des composants

Mutagenicité sur les micro organismes : le pyrimiphos-méthyl n'a pas montré d'effet mutagène dans les expérimentations sur animaux

Carcinogénicité : le pyrimiphos-méthyl n'a pas montré d'effet carcinogène dans les expérimentations sur animaux

Tératogénicité : le pyrimiphos-méthyl n'a pas montré d'effet tératogène dans les expérimentations sur animaux

Toxicité sur la reproduction : pyrimiphos-méthyl n'a pas montré de toxicité sur la reproduction dans les expérimentations sur animaux

STOT – exposition chronique : aucun effet défavorable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : données sur le produit en lui même indisponibles
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : données sur le produit en lui même indisponibles
- Toxicité pour les plantes aquatiques : données sur le produit en lui même indisponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

- stabilité dans l'eau : pyrimiphos méthyl : demi vie de dégradation 4-6 jours. Persistant dans l'eau
- stabilité dans le sol : pyrimiphos méthyl : demi vie de dégradation 8,3 jours. Non persistant dans le sol

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pyrimiphos –méthyl : fort potentiel de bio-accumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Pyrimiphos-méthyl : faible mobilité dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pyrimiphos-méthyl : cette substance n'est pas considérée comme persistante, sujette à bio-accumulation ni toxique (PBT)

12.6 Autres effets néfastes

La classification de ce produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés

13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

13.1 Méthode de traitement des déchets

- ne pas contaminer les points d'eau, les canaux ni les fossés avec les emballages utilisés. Ne pas éliminer dans les égouts.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit ACTELLIC SMOKE GENERATOR

- L'élimination des produits et / ou des matériaux contaminés doit se faire selon la réglementation en vigueur régissant l'élimination des déchets dangereux. Ne pas réutiliser les emballages.
- Pour la manipulation des déchets, appliquer en général les informations fournies dans les sections 6 et 7.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport routier (ADR) ou ferroviaire (RID)

14.1 Numéro ONU
UN 3077

14.2 Nom d'expédition de l'ONU
Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (pyrimiphos-méthyl))

14.3 Les classes de danger liés au transport
Classe 9
Étiquette: n.9

14.4 Groupe d'emballage
III

14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs
Code de restriction en tunnel: (E)

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU
UN 3077

14.3 Nom d'expédition de l'ONU
Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.(pyrimiphos-méthyl)

14.3 Les classes de danger liées au transport
Classe: 9
Étiquette: n.9

14.4 Groupe d'emballage
III

14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin

14.8 Transport en vrac conformément à l'annexe II Marpol 73/78 et le code Ibc
N.A.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit

ACTELLIC SMOKE GENERATOR

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU

UN 3077

14.4 Nom d'expédition de l'ONU

Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (pyrimiphos-méthyl)

14.3 Les classes de danger liées au transport

Classe: 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

aucune

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Normes et la législation sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques pour la substance ou mélange

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Pictogrammes de danger ;



Mention d'avertissement : Attention

INDICATIONS DE DANGER:

(H228) Solide inflammable.

(H332) Nocif par inhalation.

(H400) Très toxique pour les organismes aquatiques.

(H410) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produitACTELLIC SMOKE GENERATOR

CONSEILS DE PRUDENCE:

(P261) Eviter de respirer les fumées.

(P270) Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

(P273) Eviter le rejet dans l'environnement.

(P304 + P340) EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

(P312) appeler un CENTRE ANTI POISON ou un médecin en cas de malaise. (P391) Recueillir le produit répandu. (P501) Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

INDICATION SUPPLEMENTAIRE: (EUH401) Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et pour l'environnement**15.2 Évaluation sur la sécurité chimique**

N.D.

16. Autres informations

Description des indications exposées au point 2 et 3:

(H228) Solide inflammable.

(H332) Nocif par inhalation.

(H400) Très toxique pour les organismes aquatiques.

(H411) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références normatives:

Décret législatif no. 152/2006 (Consolidé de l'environnement) et ultérieurs

Décret législatif no. (Consolidé de la sécurité) et ultérieurs

Règlement (CE) 1272/2008 (CLP- classification, étiquetage, emballage des substances dangereuses et des mélanges)

Règlement (CE) 790/2009 (1° ATP CLP)

Règlement (CE) 286/2011 (2° ATP CLP)

Règlement (CE) 618/2012 (3° ATP CLP)

Directive 1999/45/CE (classification, étiquetage, emballage des substances dangereuses)

Directive 67/548/CE (classification, étiquetage, emballage des substances dangereuses)

Règlement (CE) 1907/2006 (REACH – enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques)

Règlement (CE) 648/2004 sur détergents

Règlement ADR (Accord sur le transport des marchandises dangereuses par route)

Les données et les informations ont été préparées au mieux de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus.

Leur caractère, cependant, est informatif et ne constitue pas une garantie. Il est possible que les mesures de sécurité ne soient pas toutes contenues dans la présente fiche.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit

ACTELLIC SMOKE GENERATOR

Les utilisateurs doivent vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations, par rapport à l'utilisation particulière à laquelle ils doivent faire.

Décodage:

(#) = le symbole indique que l'information a été mise à jour la date de révision.

N.D. = Donnée non disponible.

N.A. = Les données ne se appliquent pas (ou TI = techniquement impossible).

[...] = Référence bibliographique.

La présente fiche, par rapport à l'édition précédente, a été révisée dans toutes ses sections conformément au règlement 453/2010 / UE - Annexe 1. Tous les mises à jour ultérieures seront suivies du symbole (#).